



# Vidange du lac de Saint-Pardoux

Saint-Pardoux, c'est le lac du département.

À la différence du lac de Vassivière, partagé entre la Haute-Vienne et la Creuse, Saint-Pardoux est exclusivement haut-viennois.

Situé au centre du département, à 30 km au nord de Limoges, il est la propriété du Conseil général.



*La Couze et le Ritord se traversaient autrefois par des ponts que l'on a pu retrouver quasiment intacts pendant la période d'abaissement du lac.*

La construction du lac de Saint-Pardoux a duré 6 ans, de 1971 à 1977. Créé à des fins touristiques, les activités pratiquées sur le site sont multiples : la pêche bien sûr, mais aussi la baignade, la voile, le ski nautique, ou tout simplement la randonnée.

C'est un endroit convivial où l'on aime se retrouver en famille. Plusieurs campings aux alentours permettent d'accueillir les touristes et les hauts-viennois qui veulent passer une belle journée au bord de l'eau et se détendre sur la plage.

Ce grand lac limousin est installé sur 3 communes : Compeignac, Razès et Saint-Pardoux.

Né par barrage de la Couze, qui arrive dans l'anse de Puyperier, il est également alimenté par le Ritord qui se jette dans le lac à Chabannes.

La présence de petites vallées secondaires a permis un découpage harmonieux en de nombreuses anses ; le linéaire de rives atteint ainsi plus de 28 km.

Par convention avec le Conseil général, la fédération de pêche a la gestion piscicole du lac et en assure l'alevinage.



Bien qu'alimenté par deux cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, cette retenue bénéficie du statut de 2<sup>ème</sup> catégorie, d'où l'intérêt d'en faire un site privilégié pour la pêche du carnassier. Chaque année y sont déversés brochets, sandres et black-bass, ainsi que des gardons qui servent de poisson-fourrage.

Tous les ans, le niveau du lac est baissé après la période touristique, puis remonté en février-mars ; l'intérêt est de dénoyer les plages et d'assurer leur bonne qualité sanitaire pour l'année suivante.

Lors de cet abaissement, les anses laissent apparaître un petit gazon qui servira de support de ponte aux poissons une fois le lac rempli.

Malgré tout, la reproduction naturelle ne permet pas de compenser la pression de pêche, surtout pour les carnassiers ; les déversements effectués par la fédération restent nécessaires pour que le lac demeure une destination halieutique attractive.

## ➤ PRÉPARATION DE LA VIDANGE

Le lac est réglementairement soumis à des vidanges décennales. La première eut lieu en 1978, soit un an après sa mise en eau.

Puis suivirent 1988 et 1998 ; cette dernière s'était déroulée en deux temps : pêche amont au filet et pêche aval dans la pêcherie, et avait permis de



récupérer 30 tonnes de poissons, dont 13,6 tonnes remises dans le lac.

La suivante aurait dû logiquement se passer en 2008, mais AREVA (l'organisme qui a remplacé la COGEMA) a demandé à ce que la date soit avancée pour effectuer des opérations de curage.

En 40 ans d'extraction d'uranium, des éléments radioactifs amenés par le Ritord depuis les mines se sont accumulés dans l'anse de Chabannes.

À l'origine de nombreuses polémiques, ils faisaient peser des soupçons quant à la qualité des poissons du lac, et portaient préjudice à l'image de l'entreprise, au point qu'elle soit menée devant les tribunaux par des associations de protection de la nature.

Concernant la consommation des poissons, des analyses effectuées par deux laboratoires, celui de Limoges et celui de la CRII-RAD de Valence, ont donné des conclusions similaires : il faudrait manger du poisson de Saint-Pardoux à tous les repas pendant des années pour ressentir les effets de la radioactivité.

«Il n'y avait donc pas de risque sanitaire, mais AREVA se doit de réaménager ses sites d'exploitation, aussi bien que de pallier aux conséquences de son activité».

Sans doute l'entreprise s'est-elle découverte une fibre écologiste pour engager les sommes et les moyens considérables qu'a nécessités le curage du lac ...

Les services techniques du Conseil général ont préparé cette vidange pendant de nombreux mois. L'opération est en effet extrêmement lourde :

- ➔ aménagement d'un bassin de décantation pour retenir les sédiments accumulés dans le lac et protéger la Couze à l'aval ;
- ➔ abaissement et mise en assec de la retenue ;
- ➔ suivi de la qualité de l'eau pendant l'abaissement et la vidange, depuis l'aval immédiat du lac jusqu'à la prise d'eau potable du pont de Beissat sur la Gartempe ;
- ➔ récupération du poisson ;
- ➔ maintenance des ouvrages, en particulier la digue ;
- ➔ curage et évacuation d'environ 9 500 m<sup>3</sup> de sédiments marqués radiologiquement ;
- ➔ remise en état des terrains et de la rivière entre le lac et le bassin de décantation.

Des appels d'offre ont été lancés pour que des bureaux d'études valident les solutions permettant le bon déroulement de la vidange.

La fédération de pêche et le Conseil supérieur de la pêche étaient surtout concernés par deux points :

- ➔ la qualité de l'eau issue du lac, en quantités d'oxygène et de matières en suspension,
- ➔ la récupération et le devenir des poissons.

## ▶ LE BASSIN DE DÉCANTATION

Dans un cours d'eau soumis au courant, parfois fort lors des crues, tous les sédiments – amenés par les affluents de la retenue ou fabriqués par les plantes et animaux qui y vivent – poursuivent leur course vers l'aval.

Dans un plan d'eau, pas de courant : les sédiments décantent et tapissent le fond.



*Le batardeau (en blanc au fond) retient l'eau chargée qui décante dans les prés.*

Lors de la vidange, il faut donc veiller à ne pas les relâcher d'un bloc dans le cours d'eau aval, sous peine de recouvrir celui-ci d'une couche de boue et de vase mortelle pour sa faune et sa flore.

Le lac de Saint-Pardoux est resté en eau pendant 8 ans avant cette vidange. Le volume liquide d'eaux chargées en MES (matières en suspension) était estimé à 15 000 m<sup>3</sup> (4 000 m<sup>3</sup> de matières sèches).

Il fallait donc prévoir un bassin de décantation suffisamment dimensionné. Le choix s'est porté sur :

- ➔ le site constitué des prés à l'aval du pont de la Perche, permettant aux eaux chargées de s'étaler sur environ 2,8 hectares et de décanter ;
- ➔ l'installation d'un batardeau dans le lit de la Couze environ 120 m en aval de la route ;
- ➔ la fixation de chaque côté d'un géotextile haut de 1,20 m et peu perméable délimitant la zone d'étalement de l'eau ;
- ➔ la pose de bottes de paille à l'intérieur du bassin de décantation, pour casser le flux d'eau et permettre une bonne décantation avant même le géotextile ;
- ➔ un déversoir permettant à l'eau débarrassée des MES de rejoindre la Couze.

Ce dispositif restera en place pendant toute la phase d'assec et de remise en eau, pour être enlevé vers le mois d'avril 2007. Ainsi en cas d'épisode orageux, il décantera les eaux de pluie qui auront lessivé la cuvette du lac.

## ▶ ABAISSEMENT ET REMISE EN EAU

L'abaissement du niveau du lac a débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ; après la période estivale, il a été accéléré jusqu'au débit de 7,8 m<sup>3</sup>/seconde, ce qui représente le maximum acceptable par la Couze et les ouvrages (ponts, moulins) situés à l'aval.

Le débit a été réduit pendant la pêche amont ; puis les vannes ont été rouvertes pour arriver à la vidange totale. L'asec, prévu sur 7 semaines, a permis les travaux de curage et de maintenance.

Les vannes devaient être refermées début décembre, et le lac sera rempli vers les mois d'avril-mai 2007, suivant les conditions météo.

Pendant tout ce temps, le débit restitué à la Couze sera le débit réservé, fixé réglementairement à 150 l/seconde minimum.

## ▶ LA PÊCHE EN AMONT



*La nuit, les poissons se prenaient dans les filets maillants par les nageoires, la queue, les ouies, ...*

La pêche amont a été réalisée du 24 septembre au 03 octobre par un pêcheur professionnel installé en Dordogne, Frédéric DELMARÈS.

Chaque soir, son équipe a navigué sur la portion du lac restant en eau pour poser des filets ; les poissons démaillés chaque matin étaient vendus au camping de Friaudour, transformé pendant 10 jours en poissonnerie géante.



*Chaque matin, la levée des filets amenait son lot de poissons vendus à Friaudour ...*



*... où 1,5 tonnes de poissons ont été achetées par des particuliers.*



*Les poissons récupérés sur les grilles de la pêcherie ont été mis sous oxygène, puis triés.*

Dans le même temps, le pêcheur a posé des nasses au fond du lac, pour piéger un maximum de poissons-chats en prévision de la pêche aval ; moins il y a de poissons-chats dans la pêcherie, moins les autres espèces sont blessées et plus le tri est facilité.



*Une des tables de tri, avec les élèves d'Ahun.*

## ► LA PÊCHE EN AVAL

Organisée un pisciculteur professionnel, Paul BAUDON, elle était prévue pour les 03 et 04 octobre 2006.

Du fait de problèmes survenus au batardeau, elle a dû être repoussée pendant les travaux de réparation.

Elle a débuté le 09 octobre après-midi, mais pour peu de temps : les fortes températures auraient pu provoquer la mort des poissons restant nombreux dans l'eau chargée de MES et pauvre en oxygène du lac.

Le 10 octobre, de bonne heure, l'opération a repris : les vannes ont été rouvertes, et le poisson est enfin arrivé dans la pêcherie.

La quantité de poisson se comptant en tonnes, il était impératif de les stabuler dans de l'eau propre et oxygénée, pour ensuite prendre le temps de les trier.

Toute la matinée, les poissons ont été épuisés, puis transportés rapidement jusqu'aux cuves du pisciculteur. L'après-midi, ils ont été triés :

➔ les espèces indésirables (poissons-chats, perches-soleil, ...) mises en benne pour ensuite partir à l'équarrissage ;

➔ les autres espèces – gardons, carpes, brochets, sandres, perches, ... – pesées et déversées à Friaudour et la Roche au Diable en attendant le remplissage du lac. Le pisciculteur a bénéficié de l'aide précieuse d'une trentaine d'élèves du BTS aquacole d'Ahun.

La fédération avait passé une convention avec leur lycée agricole, demandant aux jeunes de participer à la pêche ; en contrepartie, ils étaient nourris et logés dans les gîtes du camping de Friaudour aux frais de la fédération.

### Le lac en chiffres

330 hectares  
23 millions de m<sup>3</sup> d'eau  
16,70 m de profondeur maximale  
360 m d'altitude

### Le barrage en chiffres

19,40 m de hauteur  
195 m de longueur  
8 m de largeur en crête  
135 m de largeur en pied

## ► BILAN DE LA VIDANGE

Espèces	Vente	Alevinage	Destruction	TOTAL
(Quantités de poisson en Kg)				
Sandre	616	212	28	856
Brochet	177	419	61	657
Perche	194	77		271
Carpe	1 307		10	1 317
Tanche	100	137		237
Silure	428	23	57	508
Brème - Chevesne	24		2 657	2 681
Gardon	1	6 962		6 963
Black Bass	7	11	7	25
Anguille		75		75
Poisson chat	101		12 424	12 525
<b>TOTAL</b>	<b>2 955</b>	<b>7 916</b>	<b>15 244</b>	<b>26 115</b>

Quelques-uns des beaux poissons du lac : black-bass



brochet (1,12 m pour 11,8 kg)



sandre



beaux gardons issus de la reproduction naturelle du lac

## L'Avenir

Une fois rempli, le lac sera repoissonné avec les quantités sorties du lac et stabulées à cet effet. De plus, la fédération ajoutera du poisson pour une mise en charge plus conséquente, à hauteur de 15 000 €. (Les espèces et quantités ne sont pas encore définitivement choisies à la date d'écriture de cet article ; elles dépendront du bilan définitif de la vidange.)

La pêche ouvrira le 09 juin 2007.

Un projet est également en cours entre le Conseil général, le Comité départemental du tourisme et la Fédération : il vise à réaliser des aménagements piscicoles (zones de frai, de caches, ...) et touristiques (navigation, panneautage, mises à l'eau, ...) pour développer le potentiel du lac.